



Avec plus de 30 % des voix, la CGT est le premier syndicat à la Banque de France

Le vote de très nombreux agents en faveur de la CGT a permis à notre organisation de passer de 23.93 % en 2015 à 30,53 % aujourd’hui ! Le personnel rejette ainsi massivement la politique de régression sociale menée par le Gouverneur Villeroy de Galhau, fervent soutien d’Emmanuel Macron.

En effet, alors que la stratégie des dirigeants de la Banque de France se traduira en 2020 par la suppression de 40% des effectifs de l’Institution en 15 ans, avec des conséquences catastrophiques pour les conditions de travail, le bon accomplissement et l’avenir de des missions pourtant indispensables à la société,

- ✓ **le personnel a choisi le syndicat qui se bat et porte partout, avec ses élus, des alternatives dans l’intérêt général.**

Pendant que le gouvernement de la Banque s’apprête, en affichant 7 milliards de bénéfices pour 2018, à en reverser plus de 70% à l’État sans annoncer la moindre augmentation générale de salaire, (sur 60 milliards de bénéfices en dix ans, 43 auront ainsi été versés à l’État !)

- ✓ **le personnel a voté pour le seul syndicat qui a demandé dès le mois de janvier l’ouverture de négociations salariales et mettra tout en œuvre pour les faire aboutir.**

Au moment où la réforme des carrières se met en place au détriment de tous les agents et dont beaucoup se rendent compte aujourd’hui de la nocivité. La CGT a été en pointe sur la défense de nos garanties statutaires et dans l’information du personnel sur ce sujet,

- ✓ **le personnel a donné ses suffrages au syndicat qui a agi sans relâche pour obtenir avec le Personnel des négociations supplémentaires et maintenir le Statut (pétitions, rencontres avec le ministre de tutelle, rassemblements médiatisés, envahissement du CCE, etc.)**

Alors que la direction a tout fait pour supprimer les commissions d’avancement des titulaires,

- ✓ **le personnel a apporté ses voix au syndicat majoritaire dans ces instances, qui se bat pour défendre les garanties des personnels titulaires et les étendre aux contractuels.**